

COMMENT NOTRE ARGENT EST-IL (MAL !) GERE ?

Lorsqu'il était dans l'opposition, le Maire déclarait, avec une certaine arrogance, qu'il allait donner une « *leçon d'économie et de gestion par les élus de l'Opposition Municipale* » (voir page 18 du Magazine Municipal de mars 2013) à l'équipe en place.

Malheureusement, la majorité des cavalirois l'a cru. Ils ont été trompés. Les divers jugements, y compris en Conseil d'Etat, nous ont donné raison concernant l'affaire SOCOGIM.

Monsieur LEONELLI n'a ni les aptitudes ni la pédagogie qu'il pensait a priori posséder, pour pouvoir gérer efficacement nos finances communales. Les trois exemples évoqués ci-dessous le démontrent.

LES AVANCEES SUR LA PROMENADE : LE FIASCO



Vous avez peut-être constaté que la construction des avancées a été effectuée dans la plus totale improvisation.

Le suivi de ces travaux a été très mal géré par le premier adjoint, Monsieur CORNA, qui a la responsabilité des travaux neufs.

En effet, l'eau et l'électricité ont été oubliées, et une fois les avancées édifiées, il a fallu rajouter les raccordements nécessaires.

Concernant l'eau, contractuellement il n'était pas prévu de la fournir, et la convention passée avec les titulaires prévoit : « *chaque module devra être autonome quant à la distribution et l'évacuation de l'eau* ». Mais comment ont-ils pu imaginer que dans des abris de taille aussi réduite, il serait possible de stocker de l'eau potable, et usagée, indispensable à leurs activités.

Quant à l'électricité, la société CITEOS intervenait encore courant juillet, sachant que la construction de ces avancées

devait être terminée fin mai et pour une mise à disposition à partir du 15 juin.

Enfin, aucun sanitaire n'a été prévu pour le personnel qui travaille dans ces kiosques.

Des casiers-consignes eux sont bien prévus dans ce projet. Monsieur CORNA nous le confirmait en réponse à une question de notre groupe lors du conseil municipal du 21 mai 2015. Or, nous pouvons constater (photo 1) qu'aucune cavité n'est réservée dans ces avancées. Il faudra donc reprendre ces travaux pour les créer ce qui générera des dépenses supplémentaires, tout comme le raccordement définitif de ces kiosques au réseau électrique afin de supprimer ces poteaux disgracieux fixés aux rambardes (voir photo 2).

A ces dépenses supplémentaires, s'ajoute la perte de recettes étant donné que, sur les 6 avancées créées, seules 2 ont été occupées et encore pas pendant toute la saison.

Un mal pour un bien, car **ces cabanes inesthétiques sont mal venues sur notre promenade**. Quel panorama offrira notre promenade la saison prochaine lorsque les 6 avancées seront occupées et les 7 autres construites comme cela est prévu et budgété ?

En termes de gestion et de suivi de travaux, il est vraiment difficile de faire pire. Si pour des travaux aussi simples, les éléments fondamentaux et élémentaires sont oubliés, les délais et les coûts ne sont pas respectés, alors comment se déroulera la mise en œuvre des « *réalisations structurantes* » promises par le candidat LEONELLI, à savoir (extrait de son programme électoral) : la refonte de l'esplanade Sainte-Estelle, le parking souterrain sous la place Benjamin Gaillard, la piscine municipale, le nouvel outil culturel, la structure d'accueil de jour, la galerie municipale pour exposer les peintres amateurs cavalirois, l'espace approprié pour la danse, l'école de musique, le cinéma, le nouvel espace archéologique, le nouvel office de tourisme sur la place Benjamin Gaillard, la salle de congrès, etc...

Nous avons vraiment de quoi nous inquiéter pour la suite. De plus ironie du sort, c'est ce même maire qui proclamait, à qui voulait bien l'entendre, lorsque nous l'avons rénové, que le bâtiment de l'Hôtel de Ville allait s'enfoncer ! Et que notre commune est ruinée. Le conseiller municipal, et candidat, ne connaissait-il pas ses dossiers ?

Là aussi, et comme pour notre gestion, les faits sont têtus et nous donnent raison. Oui Cavalaire a été bien gérée.

SALLE DES FETES : LA RENOVATION DE TROP



Le candidat déclarait (voir page 17 de son programme électoral) :

« **Notre salle des fêtes est obsolète et notre ville a besoin d'un nouvel outil culturel** ». Le candidat devenu Maire a une fois de plus oublié ses engagements de campagne, et il a préféré investir

100 000€ dans sa rénovation (auxquels il faut ajouter le coût engendré par la participation des agents de la commune à cette rénovation). Or, dans le budget primitif 2015 seulement 32 000€ ont été prévus. Cela démontre une fois de plus l'imprécision de la préparation de son budget.

Mais ce n'est pas tout et le meilleur est à venir !

La société ERASME DESIGNER en charge de la décoration de cette salle a obtenu contre une remise de 18 000€ HT sa mise à disposition 24 journées par an sur une durée de 4 années consécutives, au total 96 journées. **Soit 187,50€ HT la journée.**

Pour ce prix, elle disposera des services suivants :

- Mise à disposition de la salle des fêtes avec ses équipements ;
- Prise en charge par la ville du nettoyage ;
- Assistance à la mise en route et mise à disposition des équipements de sonorisation.

L'électricité, l'eau et la mise à disposition du personnel municipal sont donc comprises dans ce prix.

De plus, la convention, signée entre la commune et cette société, est pauvre et peu contraignante pour notre locataire : il ne lui est pas interdit de sous-louer cette salle et aucun horaire d'utilisation ne lui est imposé.

Comment Monsieur LEONELLI a-t-il pu accepter une remise aussi faible avec autant de services à la charge la commune ? C'est vraiment cadeau et une belle aubaine pour ERASME DESIGNER !

A l'heure où les communes enregistrent des pertes de recettes conséquentes, où les impôts locaux ne cessent d'augmenter, encore 20% de plus sur nos taxes locales par rapport à 2013, et +14% pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il serait bien venu que des recettes soient dégagées à chaque fois que cela est possible, afin de limiter au maximum le recours à l'impôt.

En matière de leçon de gestion, il est ici démontré que le professeur n'est pas à la hauteur de ses ambitions.

AUDIT, ETUDE POUR LE REDEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES



Tout d'abord commençons par une mise au point. En effet, dans le Var-Matin du 25 août 2015 le maire laisse entendre que dans ses engagements électoraux, il avait promis une étude globale d'aménagement qui porterait sur l'ensemble des infrastructures portuaires (public et privé), le front de mer et le manque de lien entre le port et le centre-ville. En fait, il n'en est rien. Dans son engagement électoral, cette étude portait uniquement sur le port privé. Extrait de son programme électoral page 11 :

« Dès que nous serons élus, nous lancerons une étude d'opportunité et de diagnostic du Port privé. Cette étude devra nous permettre :

- D'appréhender la qualité des infrastructures du port,
- D'étudier les opportunités de redéploiement portuaire,
- De réfléchir à l'amélioration de son exploitation,
- D'améliorer la qualité d'accueil de la cale de mise à l'eau avec une vraie gestion des remorques,
- D'étudier une vraie opportunité de la gestion de l'espace portuaire au regard de l'espace du parking René REVEST,
- D'étudier le contexte juridique de la future exploitation du port privé par gestion communale, ou prolongation de la concession actuelle avec revalorisation de la redevance mairie (aujourd'hui de 91 185 euros par an) et ou tout simplement relancer une délégation de service public. »

Par contre, dans notre programme nous avions proposé cette étude globale. Extrait de notre programme électoral page 2 :

« **Port Cavalaire** : En 2017, le bassin à gestion privée retournera à la commune. Port Cavalaire sera pour la première fois sous gestion unifiée et cette situation obligera à penser globalement le port de plaisance. Les enjeux : modernisation ; optimiser des places du port ; création d'une société nautique ; amélioration de la cohérence du tissu urbanistique entre centre-ville et zone du port. »

Une fois de plus le candidat devenu Maire ne tient pas ses engagements. Mais nous sommes heureux et flattés de constater la reprise de nos propositions.

Là où le bât blesse, c'est sur le montant de cette étude qui pourra s'élever jusqu'à **1 040 890€ TTC** au maximum, et qui se décompose ainsi :

- Tranche ferme : **576 174€ TTC** ;
- 1ère Tranche conditionnelle : **42 316€ TTC** ;
- 2ème Tranche conditionnelle : **422 400€ TTC**.

Or, le budget primitif 2015 du Port de Plaisance prévoyait 277 800€ pour la tranche ferme, soit 2 fois moins ! Un avenant a dû être voté, lors du conseil municipal du 17 septembre 2015, pour tenir compte du nouveau montant de cette étude. Justifié ?

A nouveau un budget mal préparé ! Et il ne s'agit que d'une étude ! Les plus grandes craintes sont à venir sur le déroulement financier et technique de ces futurs travaux, et des avenants qui pourraient en découler... au fil de l'eau... A l'image de la nouvelle gestion de notre commune.

Vous pouvez nous retrouver sur :

<https://www.facebook.com/annick.napoleonventurelli>
et <http://www.a-napoleon.com>

Le Groupe Annick NAPOLEON *Autres plus loin ensemble !*



JM. GUILLAUD A. NAPOLEON S. VIGUIER